

cer dans le fonds du revenu consolidé. C'est ce que nous avons fait chaque année, depuis 1932, à ce que je comprends. Il y a eu des déficits, et le chiffre en a été de 35 millions de dollars cette année.

L'hon. M. DUNNING: Parce qu'il n'y a pas d'actif, tant productif qu'improductif, pour en répondre. C'est le principe de comptabilité sur lequel cette opération repose.

M. WALSH: Le déficit de 35 millions de cette année est tout simplement placé directement par le Gouvernement dans le fonds du revenu consolidé, est-ce exact?

L'hon. M. DUNNING: Il est directement exclus de ce fond. Rien n'y entre, à mon grand regret.

M. WALSH: Voici un montant que nous avons voté chaque année, réparti en différentes sommes, depuis 1932, et qui atteint presque le chiffre de 370 millions de dollars. Or, on l'enlève complètement du compte de l'actif improductif et on le place dans le fonds du revenu consolidé du Canada.

L'hon. M. DUNNING: Mon honorable ami fait erreur.

M. WALSH: Composé de montants, tout comme celui de 35 millions est composé cette année, représentant les déficits superposés les uns aux autres d'année en année et que le gouvernement a acquittés, mais a inscrit dans ses livres au compte de l'actif improductif. Et pourtant c'est ce que l'on nous demande de faire cette année, sans que cette somme figure dans les crédits ou soit indiquée dans l'exposé du budget. On le fait indirectement par le moyen d'un bill qui, en premier lieu, n'a aucun rapport avec la dette consolidée du Canada.

L'hon. M. DUNNING: Si l'honorable membre veut bien me le permettre je dirai un mot sur cet aspect de la question. Les 300 millions, dont il parle en ce moment, représentent les déficits qui s'accumulèrent et qui furent inscrits à l'actif avant 1932. Maintenant nous voulons traiter les déficits antérieurs à 1932 de la même manière que nos prédécesseurs et nous-mêmes les avons traités depuis 1932. Vous avez là toute l'explication en quelques mots. Ces chiffres ne représentent aucune valeur active, et nous traitons les déficits de ces deux périodes de la même manière.

M. WALSH: Mais pourquoi n'agissez-vous pas dans le cas de ces 300 millions comme vous l'avez fait pour chaque déficit depuis 1932?

L'hon. M. DUNNING: C'est exactement ce que nous faisons.

M. WALSH: Non; au lieu de demander à la Chambre d'agir de la sorte, vous procédez [M. Walsh.]

indirectement au moyen d'un bill concernant les chemins de fer Nationaux.

L'hon. M. DUNNING: Je ne vois pas comment nous pourrions procéder plus directement qu'au moyen de ce projet de loi.

M. WALSH: Vous pourriez le faire exactement comme vous l'avez fait pour les 35 millions cette année. Comment avez-vous agi dans le cas du déficit de 35 millions, cette année?

L'hon. M. DUNNING: L'honorable membre répond on ne peut mieux à sa propre question. Ces 300 millions de dollars figurent actuellement à l'actif improductif du Canada. Comment s'y trouvent-ils? On les a enlevés de l'actif productif vers 1920,—je crois que c'est vers ce temps-là,—bien que je ne sois pas certain de l'année. Pourquoi a-t-on agi de la sorte? Parce que cette somme ne rapportait rien; c'était en quelque sorte pratiquer l'inflation dans les comptes du Canada que de la laisser figurer avec les valeurs actives. Lors du règlement de 1920, lorsqu'on a transporté cette somme au compte des valeurs improductives, il a fallu insérer cette somme dans le budget de l'année. Ainsi cette opération a déjà été autorisée par le Parlement. Elles sont déjà rayées des comptes en tant que valeurs actives.

Nous allons maintenant un peu plus loin et je ferai remarquer à l'honorable député que c'est loin d'être aussi grave que ce qui fut fait en 1920. Nous faisons un pas de plus et traitons la chose comme elle aurait toujours dû être envisagée, c'est-à-dire de la même façon que les honorables députés d'en face voulaient qu'elle fut traitée après 1932. Nous appliquons le principe en vigueur depuis 1932 aux déficits accumulés antérieurement à cette année-là. Cela n'offre aucun inconvénient, car le grand pas fut fait en 1920, époque à laquelle ce montant fut retiré des placements productifs et transféré, par ordre du Parlement, au compte des placements improductifs.

M. WALSH: Mais le ministre oublie qu'en 1920 on ne l'a pas retiré de l'actif, mais simplement transféré des placements productifs au compte des placements improductifs.

L'hon. M. DUNNING: C'est exact.

M. WALSH: Il demeurait quand même partie de l'actif. Aujourd'hui, vous proposez de le retirer du compte des placements improductifs et de l'abaisser jusqu'à un élément de la dette consolidée. Or voici ce que je veux faire ressortir: Dans les crédits de cette année, il y a une somme de 35 millions mise à part pour combler le déficit. Cette somme est là. Depuis 1932 jusqu'à nos jours,